

1 Champs d'application :

Sauf convention écrite contraire, les présentes conditions générales de ventes (ci-après les « Conditions Générales ») sont exclusivement applicables à toutes les relations, contractuelles ou non, entre Acertia.be (ci-après « Acertia.be ») et tout Client (ci-après le « Client »), à l'exclusion de toutes autres conditions générales ou autres documents émanant de l'acheteur. Les Conditions Générales sont applicables à toutes les parties intervenantes susceptibles d'être confrontée(s) à une problématique relevant des présentes. L'acceptation, implicite ou explicite, des factures, devis, offre de prix, conseils, services, contrats, bons de commandes de Acertia.be implique l'accord de ses Conditions générales. De même, l'acte d'achat ou la prise de rendez-vous en vue du passage d'un de ses techniciens implique l'accord de ses Conditions Générales. L'accord de Acertia.be ne peut en aucun cas être déduit du fait qu'il aurait accepté le marché sans protester contre les stipulations qui se réfèrent aux conditions générales ou particulières ou à d'autres dispositions similaires du Client.

Le préposé, le collaborateur, le conjoint, membre de la famille ou toute autre personne agissant pour Client le représentera et sera supposé disposer du mandat requis pour l'engager à l'égard de Acertia.be.

Acertia.be adapte régulièrement ses Conditions Générales de vente, d'utilisation et de services, la version de référence est celle disponible sur son site internet. Les Clients sont tenus de se référer à la version la plus récente disponible sur le site internet.

Les techniciens de Acertia.be ne sont pas habilités à engager l'entité par leur signature ou consentement verbal dans un engagement contractuel autre que ceux proposés par les services de Acertia.be.

Les techniciens de Acertia.be ne peuvent signer de document soumis par le Client sans accord écrit de leur direction.

2 Validité offre :

Sauf stipulations contraires dans ses conditions particulières, dans ses offres ainsi que dans ses bons de commande, le délai de validité des offres de Acertia.be est de 10 jours à dater de la date de signature de celles-ci par le Client.

Les offres peuvent être retirées et modifiées à tout moment par Acertia.be. Dans tous les cas, toutes ses offres sont toujours sans engagement et doivent uniquement être considérées comme une invitation faite au Client de passer une commande. Un contrat ne sera valablement formé que lorsqu'une personne habilitée à engager juridiquement Acertia.be confirme la commande du Client par écrit.

3 Prix :

Tous les prix sont exprimés en Euro et ne comprennent pas la TVA ni les autres taxes, charges, frais d'emballage, d'expédition et de transport, droits d'importation, prélèvement et impôts, qui restent dus par l'acheteur, sauf convention contraire expresse.

Les fluctuations des taux de change ainsi que les augmentations des prix du matériel, du matériel auxiliaire et matières premières, rémunérations, salaires, charges sociales, dépenses imposées par les pouvoirs publics, prélèvements et impôts, frais de transport, droits à l'importation et à l'exportation ou primes d'assurances, se produisant entre la confirmation de la commande et la livraison des marchandises, autorisent

Acertia.be à augmenter le prix convenu proportionnellement. De même, le montant de l'offre ou soumission, acceptées, pourra être revu en cas de survenances de circonstances exceptionnelles (grèves, émeutes...) et en cas de force majeure. Sauf convention écrite contraire, les offres et les listes de prix de Acertia.be ont un caractère purement indicatif et ne le lient en aucun cas. Les prix sont modifiables sans préavis.

4 Délais :

Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif et sont exprimés en jours ouvrables. Sauf convention écrite contraire, le dépassement du délai de livraison prévu ne peut en aucun cas donner lieu à une annulation, à des pénalités ou dommages et intérêts. Des modifications de la commande de la part du Client entraînent automatiquement le report des délais de livraison initialement proposés ainsi que des frais pour les prestations administratives, techniques et/ou commerciales que cela pourrait engendrer.

Les délais de livraison, d'intervention, de prestation, dates et heures de rendez-vous ne sont donnés qu'à titre indicatif et ne sont pas de rigueur pour Acertia.be. Les délais de livraison sont exprimés en jours ouvrables. Sauf convention écrite contraire de la part de Acertia.be, le dépassement du délai de livraison ou de prestation prévu ne peut en aucun cas donner lieu à des pénalités ou dommages et intérêts, ni à une annulation d'une commande, une intervention ou un rendez-vous.

Le délai de livraison ne prend cours qu'après réception d'un acompte versé sur le compte bancaire repris sur la facture. Acertia.be se réserve le droit de faire des livraisons partielles constituant autant de ventes partielles.

Les marchandises restent la propriété exclusive de Acertia.be jusqu'au moment du règlement de toutes les dettes, avec le droit de les reprendre partout où elles pourraient se trouver. Le Client s'abstiendra de vendre ou de céder les marchandises ou de les utiliser en tant que sûreté, tant qu'elles restent la propriété de Acertia.be.

5 Commande et contrat :

Toute commande ou contrat engage le Client de manière ferme et définitive quel que soit le canal utilisé par ce dernier (e-mail, sms, courrier, messagerie, autre). Quant à lui, Acertia.be n'est engagé qu'après avoir expressément confirmé par écrit la commande ou le contrat.

Les commandes ne seront acceptées par Acertia.be que si un acompte de 50% du prix total de vente, avec un minimum de 50 euros a été versé. (Sauf convention contraire écrite et validée par une personne habilitée à engager juridiquement Acertia.be) L'acompte ou le paiement d'une tranche seulement ne suffit pas à engager Acertia.be, mais engage le Client.

Si la livraison des marchandises commandées est différée, ou si les marchandises ne sont plus disponibles sur le marché à un tarif comparable Acertia.be se réserve le droit d'en modifier son prix afin de couvrir les frais pour les prestations administratives, techniques et/ou commerciales que cela pourrait engendrer.

Le prix de vente sera modifié si le prix d'achat, les impôts, les taxes ou prélèvements que Acertia.be doit payer sont modifiés entre la date d'acceptation de la commande et la date de livraison prévue. Néanmoins, la marge bénéficiaire de Acertia.be ne sera en aucun cas ajustée ou modifiée. Les



commandes seront honorées par Acertia.be uniquement dans les limites de la disponibilité des stocks.

Si le Client ne donne pas suite à sa commande, qu'elle qu'en soit la raison, l'acompte perçu sera conservé comme indemnité forfaitaire. Si la commande correspond à un bien ou service que Acertia.be ne peut pas retourner au fournisseur ou proposer à un autre Client dans un délai raisonnable, la totalité de la commande sera considérée comme due. Ainsi, si le montant de l'acompte n'est pas suffisant, Acertia.be se réserve la possibilité d'exiger la totalité de la valeur de la commande sans obligation de démontrer un quelconque dommage, cette indemnité sera due de plein droit et sans mise en demeure, suivant l'envoi par Acertia.be d'une invitation à payer sous 5 jours calendriers. Dans le cas de la commande d'une intervention, le retard de la part du Client, du préposé, du collaborateur, du conjoint, membre de la famille ou de toute autre personne agissant pour celui-ci, l'impossibilité pour un technicien de Acertia.be d'accéder aux éléments du système à dépanner, ne sont pas décomptés du temps de travail ou de présence du technicien et seront facturés.

Les communications téléphoniques et SMS avec les services de Acertia.be peuvent être monitorés et occasionnellement légitimer ses interventions, valider la commande faite par le Client, sans jamais le contraindre.

Dans la mesure où le bon fonctionnement d'un nouvel équipement, d'un logiciel, ou le résultat d'une prestation informatique, ne dépend pas seulement de la qualité des matériels et logiciels installés et des services réalisés, mais aussi de facteurs indépendants de l'intervention de Acertia.be, tels que l'installation d'origine, les méthodes de travail et la qualification de l'utilisateur, la prestation de services crée uniquement des obligations de moyen dans son chef, à l'exclusion expresse de toute obligation de résultat.

6 Durée du contrat :

La durée d'un contrat de fournitures/services techniques (maintenance, assistance, hébergement, nom de domaine, e-mail) est, sauf convention écrite contraire, d'un an avec une tacite reconduction. Dans tous les cas, et moyennant une notification par lettre recommandée, le Client pourra mettre fin à un contrat avec un préavis d'au minimum 3 mois avant la date d'anniversaire du contrat.

7 Livraison :

Lorsque la livraison, le transport incombe à Acertia.be, celle/celui-ci s'effectue par le moyen et au moment de son choix (y compris via un prestataire tiers).

Dans l'hypothèse où la configuration réelle du lieu de livraison empêcherait physiquement le déchargement de la commande, Acertia.be se réserve le droit d'annuler la livraison. Le surcoût encouru par Linformatite.be en raison de l'indisponibilité du Client à un moment choisi par Acertia.be sera à charge du Client, le cas échéant.

Les marchandises voyagent aux frais, risques et périls du Client, sauf dol ou faute lourde dans notre chef ou celui de nos préposés.

8 Cas de force majeure :

Acertia.be ne sera en aucun cas tenu pour responsable de l'inexécution du contrat conclu, commande, rendez-vous, ou tout autre engagement de sa part en cas de force majeure, de perturbation ou grève totale ou partielle, notamment des

services postaux et moyens de transport ou de communications, d'inondation, d'incendie, ou de guerre.

9 Responsabilité

Linformatitien.be ne sera responsable, sur le plan contractuel ou extra-contractuel, que pour les dommages occasionnés au Client ou à toute autre personne en raison d'un dol dans son chef ou dans le chef d'une personne habilitée à l'engager juridiquement. Acertia.be ne sera pas responsable des dommages causés par sa faute simple, occasionnelle ou sa faute lourde.

Sauf dispositions légales impératives contraires, Acertia.be ne sera en aucun cas responsable, sur le plan contractuel ou extra-contractuel, pour les dommages causés au Client ou à toute autre personne en raison d'une faute simple, d'une faute lourde ou d'un dol commis par un de ses cocontractants, sous-traitants ou prestataires recommandés.

Acertia.be ne sera en aucun cas responsable des actions, non actions réalisées par un prestataire tiers, sous-traitant ou employé du Client même lorsqu'il est conseillé ou guidé par les soins de Acertia.be. De même pour les frais engagés, les commandes et délais induits par un prestataire tiers, sous-traitant ou employé du Client, même lorsqu'il est conseillé ou guidé par Acertia.be, la responsabilité de ce dernier ne peut être engagée.

Les conseils et ventes que Acertia.be fournit et qui seraient non compatibles ou non appropriés ne peuvent lui être reprochés tant qu'ils ont été promulgués dans l'intérêt du Client.

En cas de malveillance manifeste par un membre de son équipe, Acertia.be ne soutient et ne protège pas le membre de son équipe incriminé. Acertia.be ne pourra être tenu responsable de la malveillance d'un membre de son équipe. Dans ce cas, il incombe au Client de demander des comptes au membre de l'équipe incriminé.

En cas de vol, vandalisme, dégradation, dégât divers (incendie, eau, foudre etc.), attaques, virus, sur le matériel, les données (y compris logins et mots de passe) confiés dans ses locaux (lieux de travail y compris télé travail), ses véhicules lors du transport ou chez le Client, Acertia.be ne sera responsable qu'à la hauteur de la couverture octroyée par son assurance. Dans tous les cas, cette couverture ne couvre que la valeur du matériel.

Si lors de l'analyse du système du Client ou lors de la prestation Acertia.be décèle une problématique supplémentaire qui, si elle n'est pas solutionnée, empêchera le fonctionnement attendu/désiré du système, le Client accepte qu'une intervention supplémentaire sera nécessaire induisant un supplément facturé.

Le diagnostic initial réalisé par les équipes de Acertia.be a une portée relative, il peut à tout moment de son intervention être revu. Si le Client refuse des frais supplémentaires et n'obtient pas le résultat fonctionnel attendu, Acertia.be ne sera pas responsable et ne facturera que les prestations réalisées bien qu'elles n'aient pas conduit à un fonctionnement satisfaisant. Les délais supplémentaires dû à la révision du diagnostic initial en cours d'intervention ne pourront pas être reprochés à Acertia.be. Soit le Client accepte le délai supplémentaire, soit le Client le refuse et accepte de ne pas atteindre le résultat souhaité et de payer les prestations effectuées.

In Fine, Acertia.be facture un temps de travail réalisé en bon père de famille sans en garantir le résultat. Son obligation envers le Client et la mission qui lui est confiée se limite à une obligation de moyen et non une obligation de résultat.

Le Client accepte que la sécurité soit relative, aucune protection n'est absolue. Tous les outils proposés, matériels, logiciels, services ainsi que prestations afin de protéger les systèmes et

données du Clients sont proposés suivant le principe du meilleur effort sans jamais garantir une protection absolue. Les contrats ne concernent que des engagements d'effectuer des tâches telles que décrites dans les conditions contractuelles et bons de commande, et n'offrent aucune garantie de résultat quant aux opérations effectuées par Acertia.be, ni aucune garantie ni couverture quant à la récupération de données perdues lors d'une panne de système. Les interventions faites par Acertia.be sont limitées à ses domaines de compétence et sont effectuées dans les limites de support accordées par les constructeurs et développeurs. Lorsque Acertia.be ne peut intervenir pour cette raison, il pourra soit sous-traiter à son tour, soit décliner la demande d'intervention du Client.

Les remarques faites au Client pendant ou après l'exécution du contrat, si elles ne sont pas suivies, ne peuvent faire l'objet d'une plainte dans le cas où elles constitueraient une cause de panne, manque à gagner, perte de productivité, image, information, faille.

10 Données Client, sauvegarde :

Acertia.be présuppose que le Client possède une sauvegarde de ses données, informations, configuration ainsi que les fichiers d'installation des logiciels, leurs licences, les noms d'utilisateur et mot(s) de passe.

Acertia.be ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable dans le cas où une opération de maintenance, configuration, installation ou diagnostique sur le système du Client amène à une perte de données, information, configuration.

Si le Client ne peut fournir les informations, les données, configurations ainsi que les fichiers d'installation des logiciels, leurs licences, les noms d'utilisateur et mot(s) de passe, Acertia.be ne pourra restaurer le système dans l'état initial et désiré y compris les informations perdues.

Le temps passé par les services de Acertia.be à remettre en place le système et les informations manquantes pourra être facturé en supplément du forfait proposé.

Toute opération sur un système informatique même superficielle (diagnostique) comporte un risque de perte de données, de configuration et de défaillance. Acertia.be ne peut être tenu responsable si, suite à son intervention ou ses conseils, un de ces risques se réalise. Le Client est responsable de ses données et doit pouvoir fournir une copie de ses données, les fichiers d'installation des logiciels, leurs licences et enfin les noms d'utilisateur et mot de passe afin que Acertia.be puisse réinstaller/configurer le système.

Acertia.be ne pourra être tenu pour responsables du contenu à caractère illicite et/ou des copies de logiciels sur les appareils appartenant au Client et celle-ci en assume la pleine responsabilité.

11 Confidentialité :

Acertia.be s'engage à conserver strictement confidentiels l'ensemble des informations et documents de quelque nature que ce soit, économiques, techniques, etc., relatifs au Client ou à toute personne liée de quelque façon que soit au Client, auxquels il aurait pu avoir accès dans le cadre notamment de l'exécution des présentes.

Acertia.be prendra, vis-à-vis de son personnel, toutes les mesures nécessaires pour assurer sous sa responsabilité le respect de l'obligation de confidentialité visée à l'alinéa précédent.

Les vols de donnée, de matériel dans les installations, véhicules

ou infrastructures informatique de Acertia.be contenant des données ou du matériel appartenant à des Clients ne peuvent être reproché à Acertia.be.

Par l'acceptation des présentes Conditions Générales, le Client accepte que ses données personnelles soient traitées dans le cadre du traitement dont il est question dans le contrat qu'il aura conclu avec Acertia.be. Acertia.be, quant à lui, s'engage à traiter uniquement les données personnelles dont il a besoin pour la finalité de son traitement. Sous réserve du Règlement Général sur la Protection des Données entrant en vigueur le 25 mai 2018, Acertia.be se réserve le droit de traiter les données personnelles du Client dans la mesure de la finalité de son traitement.

12 Service :

L'installation et la configuration d'un logiciel, matériel ou service ne comprend pas le suivi (mises à jour, informations sur les changements ou mises à jour, vérification du service, suivit des alertes.)

L'intervention du service technique pour conseils, informations, formations n'est pas incluse dans le prix de la marchandise.

13 Réclamations :

Le Client doit examiner attentivement les marchandises dans les 48 heures qui suivent leur installation ou leur livraison le cas échéant. Le Client perd le droit d'invoquer une non-conformité ou un défaut apparent de marchandises si la non-conformité ou le défaut n'a pas été notifié à Acertia.be par courrier recommandé dans les 48 heures qui suivent la livraison, avec une identification précise des marchandises et une description détaillée de la non-conformité ou du défaut. L'existence éventuelle d'un vice caché, qui n'aurait pu être découvert dans les 48 heures de la livraison, doit être porté à la connaissance de Acertia.be au plus tard 5 jours calendrier après la découverte de ce vice par lettre recommandée avec une description précise du vice caché. En tout état de cause, le Client perd le droit d'invoquer une non-conformité ou un défaut s'il n'en a pas averti Acertia.be de cette manière et/ou dans ces délais.

Toute réclamation concernant ses services ou ses conseils doit être adressée à Acertia.be par recommandé dans les sept jours calendrier qui suivent la prestation en se référant au numéro de la facture, de devis, de bon de commande. Passé ce délai, la réclamation ne sera plus prise en considération.

Toute réclamation concernant ses factures doit être portée à la connaissance de Acertia.be par lettre recommandée dans les cinq jours calendrier de leur réception. A défaut, elles seront considérées comme acceptées sans aucune réserve. Une réclamation ne peut en aucun cas justifier un délai, une suspension de paiement ou un paiement partiel.

En cas de poursuites judiciaires, Acertia.be est en droit de réclamer également le remboursement des frais de défense et de justice qu'il aura dû exposer.

Les montants réclamés par le plaignant ne peuvent en aucun cas excéder le montant de la facture objet du conflit.

Aucune réclamation ne peut concerner une non action, le fait de ne pas avoir fait quelque chose.

Acertia.be ne peut en aucun cas être tenu responsable pour des dommages indirects non-dépendants des services ou marchandises fournis dans le cadre de ce contrat, incluant mais non limités à des pertes de revenus, perte ou usure de matériel, données perdues coût de matériel de remplacement ou autres coûts.

14 Garantie :

Le Client qui désire faire valoir sa garantie, devra produire la facture de l'achat concerné.

Les ventes de marchandise en B2B (Business to Business - entre professionnels) sont couvertes par une garantie de 12 mois. Pour les ventes de marchandise en B2C (Business to Customer de professionnel à particulier) pour un Client non professionnel présent sur le territoire belge, la garantie est de deux ans sur le matériel neuf et un an sur le matériel d'occasion.

Le défaut constaté par le Client qui désire faire intervenir la garantie, doit être signalé dans un délai de 10 jours calendriers. Aucune conséquence du défaut, de la panne pour le Client ni pour un tiers ne pourra Nous être imputée.

Les réparations matérielles effectuées par les services de Acertia.be sont garanties 2 mois.

La garantie de Acertia.be ne couvre pas l'utilisation faite par le Client, les problèmes qui trouvent leur origine dans des interactions avec d'autres éléments (services, matériels, logiciel, réseaux...)

La garantie ne couvre pas, et est annulée, dans le cas où le Client ou un autre prestataire intervient techniquement lui-même à posteriori du service/du conseil conféré par Acertia.be (démontage, tentative de réparation, installation matérielle ou logicielle, configuration).

La garantie ne couvre pas les données présentes sur l'appareil ou le service en question. Le Client est responsable de ses données et de la sauvegarde de celles-ci.

Les marchandises, accessoires et services achetés pour le Client, facturés à prix coûtant, sans marge, sont soumis à la garantie du fabricant, importateur, vendeur auquel Acertia.be a acheté pour le compte du Client. Acertia.be n'est donc pas tenu de prêter la garantie ni de prendre en charge les procédures de retour matériel.

En raison de sa qualité d'intermédiaire, la garantie de Acertia.be sur les marchandises qu'il vend se limite à celle du fabricant, fournisseur, importateur.

Les marchandises et services conseillés par ses soins ne sont pas garantis par Acertia.be.

Acertia.be ne garantit pas que les marchandises et services fournis ou conseillés peuvent répondre à un besoin particulier du Client.

Acertia.be n'est ni responsable ni tenu à une quelconque indemnisation quant aux conséquences de l'usage des marchandises et services fournis ou conseillés, ni envers le Client ni envers les tiers, qu'il s'agisse de dommages directs ou indirects d'accidents aux personnes, de dommages à des biens distincts de son matériel, de pertes de bénéfice ou de manque à gagner, de dommages provenant ou à provenir d'une détérioration ou de pertes de données enregistrées par l'utilisateur.

15 Retour achat défectueux :

Dans le cas d'un défaut de fabrication sur une marchandise vendue par Acertia.be, le Client présentera le matériel avec la facture originale et l'emballage d'origine dans les délais de garantie. Acertia.be se réserve le droit de refuser le matériel suivant son état, l'état de ses accessoires ou la présence d'un ensemble incomplet (boîtes, accessoires, manuels...)

Acertia.be ne peut s'engager sur un délai, le matériel étant d'abord testé par ses soins dans un délai de 15 jours avant un éventuel retour fournisseur/fabricant/importateur. Acertia.be ne peut être responsable du délai de réaction du fournisseur/fabricant/importateur.

Si le matériel ou service testé par les services de Acertia.be s'avère non défectueux, les tests seront facturés en régie.

Client

La remise en état du matériel ou service défectueux ne prolonge pas la garantie.

Acertia.be n'est pas responsable des données, configuration des marchandises ou services sur lesquels il effectue des tests, remplacement ou réparation. Le Client est tenu de garder une copie de ses données.

16 Propriété :

Les marchandises sont la propriété de Acertia.be jusqu'au paiement complet de la commande.

Acertia.be se réserve la propriété des marchandises jusqu'à son paiement complet.

Les risques sont à charge de/du Client.

Dans le cas où le Client n'honore pas sa partie du contrat, les acomptes pourront être conservés pour couvrir les pertes éventuelles.

La propriété des logiciels et services est régie par leurs contrats respectifs. Il appartient au Client de s'informer sur le contrat, la licence et les droits qu'il a sur le logiciel ou le service.

Toute marchandise non réclamée par un Client dans un délai de 4 mois à partir du dépôt est considérée comme abandonnée et devient automatiquement la propriété de Acertia.be sans avertissement.

17 Paiement :

Les prestations de dépannage de Acertia.be sont payables au grand comptant le jour de l'intervention. Pour toutes prestations au forfait, et sauf convention écrite contraire, le paiement des factures de Acertia.be doit être effectué dans un délai de 15 jours à compter de la facture. Les factures ne peuvent être contestées valablement que par lettre recommandée et dans les 8 jours à compter de leur date d'émission et avec mention de la date d'émission et du numéro de la facture et d'une motivation détaillée.

18 Acompte :

Les acomptes versés par le Client sont à valoir sur le prix de la commande, de la marchandise ou d'un chantier et ne constituent pas des arrhes dont l'abandon autoriserait les parties à se dégager du contrat.

Les acomptes sur de la marchandise ou un chantier versés par le Client peuvent être conservés en guise de dédommagement, en cas de désistement par le Client ou dans le cas où le Client ne respecte pas les termes du contrat (commande, rendez-vous, intervention, service).

19 Défaut de paiement :

Le paiement sans réserve – en tout ou en partie – d'un montant facturé implique acceptation de la facture. Les paiements partiels sont toujours acceptés sous toute réserve et sans aucune reconnaissance préjudiciable, et sont imputés d'abord aux frais de justice, puis aux intérêts échus, puis à la clause pénale et finalement au montant principal.

Un défaut de paiement d'une facture à sa date d'échéance donne le droit à Acertia.be de résilier les commandes ou contrats concernés et d'appliquer les pénalités prévues. Le Client sera informé par lettre recommandée. Le défaut de paiement ne donne pas droit pour le Client à des dédommagements.

Un retard dans une date de livraison, d'intervention ou de mise à disposition ne peut justifier un refus de payer les marchandises livrées, les prestations réalisées ou à réaliser, les services activés même si ces éléments ne constituent qu'une partie d'un ensemble incomplet.

Les marchandises même installées restent la propriété entière de Acertia.be jusqu'à paiement complet du prix y compris taxes, accessoires, frais de port, emballage et les indemnités ou pénalités le cas échéant.

En cas de saisie par un tiers, le Client s'engage à informer immédiatement Acertia.be sous peine de dommages-intérêts. Le Client s'engage à permettre à Acertia.be de reprendre possession de ses marchandises sans avis préalable, de pénétrer dans les locaux et de supporter tous les frais d'enlèvement de ses marchandises.

Le nom du tiers acquéreur devra être immédiatement communiqué à Acertia.be par courrier recommandé. Dans le cas d'une marchandise déposée ou installée chez le Client dont la totalité n'a pas encore été payée dont Acertia.be est toujours propriétaire, les éventuels acomptes ou tranches déjà payées peuvent être conservées pour couvrir les prestations, le manque à gagner à la revente chez un tiers, les frais administratifs, judiciaire et autre de gestion du dossier.

En cas de retard de paiement, un intérêt de 25 % par an ainsi que des frais administratifs de minimum 50 euros, suivant la charge de travail que cela peut générer pour Acertia.be, seront dus de plein droit et sans mise en demeure, par le seul fait de l'échéance. De plus des frais administratifs pourront être imputés au Client (recommandés, courrier, frais d'avocat, frais de secrétariat, gestion du dossier). La présente clause ne nuit pas à l'exigibilité immédiate de la dette.

En cas de défaut de paiement des factures à l'échéance, toutes les factures, même non échues, deviennent immédiatement exigibles et les modalités de paiement consenties s'annulent. La même règle s'applique en cas de menace de faillite, dissolution judiciaire ou conventionnelle, cessation de paiement, ainsi qu'en cas de tout fait indiquant l'insolvabilité de l'acheteur. Ce non-paiement autorise Acertia.be à arrêter les travaux et livraisons en cours ainsi que les commandes et prestations à venir, sans que le Client puisse réclamer des dommages et intérêts à Acertia.be ni pour jour de retard, ni pour abandon du chantier, ni pour une autre cause.

En cas de non-paiement des factures à leur échéance, Acertia.be se réserve le droit de suspendre les livraisons, interventions et prestations planifiées jusqu'à l'apurement de tous les comptes échus. Dans le cas d'un contrat, les retards, la suspension des livraisons et interventions ne constituent pas une rupture du contrat. Le Client reste engagé par le contrat et les volumes de marchandises et/ou prestations.

Les paiements déjà reçus pourront être conservés pour couvrir les frais et dédommagements. Les prestations et marchandises qui faisaient l'objet d'une commande ou d'un contrat, même si elles ne sont pas prestées/livrées, pourront être exigées afin de couvrir les engagements en personnel, marchandise, frais administratifs, juridique, commerciaux compensatoires.

Les prestations non réalisées suite à la suspension pour retard de paiement sont dues même si elles n'ont pas été prestées. Acertia.be est autorisé à suspendre tout ou partie de ses obligations ou à dissoudre le contrat, sans mise en demeure et intervention judiciaire préalable, sans droit à indemnisation pour le Client, en cas de survenance d'une cause étrangère libératoire et notamment, sans que cette énumération ne soit limitative, un cas de force majeure c'est-à-dire tout événement indépendant de la volonté de la société ou soustrait partiellement à sa maîtrise, quel que soit le lieu où se produit l'événement, un cas fortuit dont notamment :

- trouble financier, risque de faillite, péril de l'entreprise, si le Client est déclaré en faillite, liquidation, a introduit une demande de réorganisation judiciaire ou que saisie a été pratiquée sur l'ensemble ou partie de sa propriété;
- Si le Client décède ou est mis sous administration provisoire;
- Si le Client ne respecte pas les présentes conditions;
- Si le Client cesse tout ou partie de ses activités ou de son entreprise;
- Si le Client transfère ou cède tout ou partie de ses activités ou de son entreprise;
- Si le Client se rend coupable de fraude quelconque.

L'annulation du contrat par Linformaticien.be ne désengage pas le Client des sommes dues y compris sur des prestations et marchandises non réalisées mais prévues par le contrat.

En cas de résiliation et/ou de désistement du contrat à charge du Client, ce dernier sera redevable,) Acertia.be, des dommages-intérêts forfaitaires s'élevant à 30 % du prix de vente total. Acertia.be pourra demander une indemnité supérieure si le dommage est supérieur à 30 %.

20 Modification du contrat

Toutes modifications ou additions éventuelles à une commande ne sont valables qu'après l'accord écrit de Acertia.be, concernant entre autres le prix, les conditions de paiement, les délais d'exécution, etc.

21 Rupture de contrat / annulation de commande :

Toute annulation de la commande ou résiliation anticipée du contrat par le Client n'est possible que moyennant l'accord écrit et préalable de Acertia.be. En cas d'annulation d'une commande, même partielle, le Client sera redevable d'une indemnité de dédommagement équivalente à 40% du montant de la commande annulée, taxes incluses, sans préjudice du droit de Acertia.be de réclamer une indemnité supplémentaire pour couvrir le dommage effectivement subi, tel que et de manière non limitative, le coût des marchandises et services commandés. Il en sera de même en cas de résolution du contrat aux torts et griefs du Client, sans préjudice des dommages et intérêts supplémentaires éventuels.

22 Tolérance

Si à un moment donné ou pour quelque raison que ce soit, Acertia.be tolère un manquement par l'autre partie à une quelconque des obligations visées dans les présentes conditions générales et/ou ne se prévaut pas de l'une quelconque des susdites conditions générales, ces faits ne constituent nullement valeur de renonciation par Acertia.be à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque obligation des présentes.

23 Débauche

Pendant toute la durée d'exécution du contrat liant la société au Client, ce dernier s'engage à ne pas débaucher ou tenter de débaucher le personnel de Acertia.be. En cas de violation de cette obligation, le Client est redevable de plein droit et sans mise en demeure d'une indemnité forfaitaire de 30.000,00 euros par personne. Cette clause reste d'application pendant l'année qui suit la fin du contrat.

Pour les Clients sans contrats, en régie, la même règle s'applique : tout Client qui fait appel aux services de Acertia.be, s'engage à ne pas débaucher ou tenter de débaucher son personnel. En cas de violation de cette obligation, le Client est redevable de plein droit et sans mise en demeure d'une



indemnité forfaitaire de 30.000,00 euros par personne. Cette clause reste d'application pendant l'année qui suit le dernier appel aux services de Acertia.be.

24 Solidarité :

Si la facture, à la demande du donneur d'ordre, est établie au nom d'un tiers, le donneur d'ordre et le tiers sont solidairement responsables pour le paiement de celle-ci et l'exécution des autres engagements résultant des conditions générales et particulières de vente.

25 Les parties :

Le Client : personne physique ou morale qui achète nos marchandise et/ou souscrives à nos services.

Acertia.be peut aussi être nommé « le vendeur ». Acertia.be est une marque, une dénomination commerciale créée et détenue par David Boucquiau dont le numéro de TVA est BE0887254644.

26 Loi applicable – juridiction

Les conditions devront être interprétées et l'ensemble des litiges y relatifs devront être tranchés conformément aux lois belges applicables.

Toute contestation relative à l'existence, l'exécution ou l'interprétation des présentes conditions générales de vente est de la seule compétence des cours et tribunaux de Liège, division Liège.